Questions au Feuilleton

- 3. Quels étaient les principaux actionnaires de la Reed Tool Company de Houston et quel contrôle conserveront-ils, si tel est le cas, sur cette dernière?
- 4. Quels sont les principaux actionnaires de la Baker Oil Tools Inc. et quelles participations détiennent-ils dans cette société?
- 5. La Baker Oil Tools Inc. ou la Reed Tool Company contrôle-t-elle ou possède-t-elle en partie, directement ou non, une quelconque autre entreprise au Canada et, dans l'affirmative, quelles participations, exprimées en pourcentage de contrôle et en valeurs, détient-elle dans chacune de ces entreprises?
- 6. Quel sera l'effet de cette cession a) le degré et la nature de l'activité économique du Canada, b) le traitement des ressources du Canada, c) l'utilisation de pièces, matériaux et services canadiens, d) les exportations du Canada, e) la productivité, le rendement industriel, l'avancement technologique, l'introduction de nouveaux produits et la diversification des produits au Canada, f) la concurrence au sein d'une ou de plusieurs industries au Canada, g) l'emploi à la Reed Tool Company d'Edmonton et dans l'industrie dont cette dernière fait partie?
- 7. a) Combien de personnes étaient à l'emploi de la Reed Tool Company d'Edmonton avant sa cession, b) combien le sont actuellement?
- 8. a) Quels sont les syndicats, s'il en est, qui représentent ces employés, b) ont-ils approuvé ou désapprouvé la cession de la société, c) ont-ils été consultés?
- 9. Quelle est l'importance de la participation d'éléments canadiens à l'entreprise commerciale ou à la nouvelle entreprise et dans l'industrie ou les industries au Canada que forme ou formera l'entreprise commerciale ou la nouvelle entreprise?
- 10. De quelle manière la cession de ladite société est-elle a) compatible, b) incompatible avec les politiques industrielles et économiques nationales, compte tenu des objectifs de politique industrielle et économique de toute province susceptible d'être touchée par la cession de la société?
 - 11. Quel avantage sensible le Canada tire-t-il de ladite cession?
- M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Voir la réponse à la question n° 3954.

LA CROIX-ROUGE CANADIENNE—LES CLINIQUES DE SANG AU CANADA

Question nº 4113-M. Matte:

- 1. La Croix-Rouge canadienne a-t-elle tenu des cliniques de sang au Canada en 1974-1975 et, dans l'affirmative, combien?
- 2. Combien de chopines de sang ont été recueillies pour les différents groupes sanguins?
- 3. La Croix-Rouge canadienne a-t-elle exporté du sang dans des pays étrangers et, dans l'affirmative, a) combien, b) dans quels pays, c) à quel prix?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le sujet de cette question n'est pas de la compétence administrative du gouvernement du Canada.

[Français]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question n° 4074 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[Texte]

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE ROBERVAL

Question nº 4074—M. Gauthier (Roberval):

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il consenti de l'argent dans la circonscription électorale de Roberval, dans le cadre des a) Programme des initiatives locales, b) Perpectives Jeunesse, c) PACLE et, dans l'affirmative, quels ont été jusqu'en 1975, (i) le montant de chaque projet (ii) sa nature (iii) la municipalité visée?

(Le document est déposé.)

[M. Nystrom.]

[Traduction]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX

MESURE MODIFICATIVE LIMITANT L'ACCROISSEMENT ANNUEL DU COÛT PAR TÊTE DES SERVICES ASSURÉS EN CONFORMITÉ DES RÉGIMES D'ASSURANCE-SOINS MÉDICAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 27 février, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-68, tendant à modifier la loi sur les soins médicaux, soit lu pour la 2º fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'avais pris la parole lors de la clôture des travaux de la Chambre jeudi dernier et je résumerai brièvement les éléments de mon intervention. J'ai écouté tous les arguments formulés pendant tout le débat par les membres de l'opposition. Au nom du gouvernement j'insiste une fois de plus sur le fait qu'il est possible de restreindre la croissance des services de santé au Canada sans pour autant nuire au régime. En fait, si l'on ne met pas un frein à la croissance du régime de soins de santé, c'est là qu'il commencera à en souffrir. Il est important de s'assurer dès à présent, après une mise au point qui a duré près de 10 ans, qu'il ne puisse croître à l'avenir à un taux supérieur à celui de la croissance du produit national du Canada.

• (1510)

Dans les premières années du programme, dès son introduction en 1967, nous voulions le voir prendre une expansion rapide. Cette expansion a tenu au fait que des millions de Canadiens n'avaient pas reçu jusque-là les soins médicaux appropriés. Ces Canadiens participaient désormais au régime de santé socialisé mis à leur portée. Mais cette expansion effrénée du programme ne peut pas se poursuivre encore bien des années et ce n'est certainement pas de la mauvaise foi de la part du gouvernement du Canada, une fois que le régime a eu la possibilité de se stabiliser, comme c'est le cas, que d'assigner un plafond au taux d'expansion du programme, pour l'avenir.

La députation conservatrice a été embarrassée du fait que d'autres paliers du gouvernement l'aient reconnu. Par exemple, le premier ministre de l'Ontario, William Davis, a dû reconnaître qu'aucun programme, quand il serait aussi important que le régime d'assurance-maladie, ne pouvait s'accroître à l'infini. Au congrès du parti conservateur qui s'est tenu récemment, il a déclaré: